Dans l'annonce ci-contre, où l'on peut voir une sorte de "baptême civil", on retrouve : le second Consul (Cambacérès), représentant sans doute Bonaparte ", nommant" "l'enfant dont vient d'accoucher l'épouse du citoyen Bourrienne". C.S.

Paris, le 25 thermidor.

Le second consul a nommé, avec madame Bonaparte, l'enfant dont vient d'accoucher l'épouse du citoyen Bourrienne, secrétaire intime du premier consul.

Chez la Ve PANCKOUCKE, propriétaire. — Il faut affranchir les lettres et l'argent

LA CLEF DU CABINET DES SOUVERAINS.

Du Sextidi 26 Thermidor, an VIII de la République Française.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, le 17 thermidor.

TROIS quakers arrivés à Weymouth le 12 thermidor, attendirent le roi à la promenade, et lui dirent qu'un jeune homme de leurs amis, arrivé récemment de Philadelphie, avait un grand desir de voir S. M. et toute sa famille. En conséquence, les quatre quakers vinrent hier à la rencontre du roi sur l'esplanade. L'américain, après avoir parlé quelque tems avec S. M., ôta son chapeau, et se retirant à l'écart, il adressa une prière fervente à l'Etre-Suprême en faveur de S. M., et le supplia de conserver long-tems les jours du père *de la petite île*.

Le duc d'Yorck a écrit au gouverneur de Gibraltar, pour lui recommander d'introduire l'inoculation de la vaccine dans la garnison. Deux médecins viennent d'être envoyés à Naples pour y introduire l'usage de cette inoculation.

Les partisans du ministère ne déguisent pas la nécessité où se trouve la cour de Vienne, de se rendre enfin au vœu général pour la paix. En donnant les articles de l'armistice, l'auteur du *Times* ajoute, « qu'il y a peu de doute que cet armistice » ne soit suivi par les préliminaires généraux de la paix, mais qu'il espérait que » ces préliminaires ne se signeraient point » pour le seul continent. » Il ajoute, « qu'il n'y a aucun lieu de croire que l'em» pereur veuille se départir des conditions » qu'il a déjà fait communiquer au pre» mier consul de France, et auxquelles il » est tenu autant par son honneur que » par son intérêt ». Ailleurs, le même écrivain manifeste, sur le sujet du premier consul de France, des sentimens bien plus favorables que lorsqu'il rappelait l'appui que Bonaparte avait donné, en octobre 1795, à un gouvernement dont il reconnaît aujourd'hui la tyrannie. Il se flatte, « que l'ambition actuelle de Bonaparte se » bornera, avec quelque aggrandissement, » pardonnable à tant de succès, mais sans » en abuser ni oublier la modération, à » vouloir un traité de paix, tel que la » Grande-Bretagne et ses alliés puissent » l'accepter : Et, si l'usurpation (continue» t-il), comme il est arrivé plus d'une » fois, se rend agréable en France par » une administration douce et juste, dans » ce cas y a-t-il rien de plus probable que » l'événement de voir les gouvernemens » de l'Europe devenir les sincères alliés de » Bonaparte, tandis que toutes les fac» tions qui divisent la France, tous les » mécontens qui la déchirent, continueront » à couvrir de leurs injures et de leurs » calomnies le consul en chef, de même » qu'ils en eussent fait à l'égard d'un » prince, leur légitime souverain ? Peut» être serait-il sagement fait par tous les » partis de se rapprocher un peu plus dans » l'expression publique de leur opinion » (par conséquent aussi en parlement), » relativement à ce personnage extraordi» naire. Ceux qui veulent le bien de leur » patrie, pourront céder plus ou moins » de leurs sentimens, dans l'espoir que » ses admirables talens, la supériorité de » son esprit, et une ambition plus juste,

Diffusion CHANTECLER-LUXONNE Juillet 2026

Sur le rapport de la section des finances, le conseil adopte deux projets d'arrêté. Le premier porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur une demande du cit. Guerrier Lormoy, tendante à être réintégré en jouissance des lais de mer qui lui avaient été concédés. Le second porte qu'avant de statuer sur un rapport du ministre des finances, tendant à ordonner l'exploitation d'usage dans la forêt de Fontainebleau pendant l'an 9, le préfet du département sera tenu de donner son avis.

Le conseil adopte également un avis de la même section, portant que la proposition faite par le ministre des finances d'autoriser les régisseurs de l'enregistrement à passer des marchés pour l'approvisionnement des papiers destinés à être timbrés sans adjudication publique, ne peut être adoptée.

D'après le rapport de la section de l'intérieur, le conseil adopte un projet d'arrêté tendant à autoriser . . . . à détourner le cours de la rivière du Coesnon du pied des digues de Dol, pour les préserver d'une prochaine destruction.

La section de législation soumet au conseil son avis sur la question de savoir si les dispositions de la loi du 26 frimaire an 3, qui met à la disposition de la commission de marine tous les jeunes gens de seize ans et au-dessous, alors détenus et non jugés dans les maisons d'arrêt, etc., doivent être prorogés.

Cet avis porte, que la loi dont il s'agit ne peut être prorogée sans un acte du pouvoir législatif.

Le renouvellement d'une pareille loi pourrait avoir de graves inconvéniens dans les circonstances actuelles.

Extrait d'une circulaire du ministre de la marine et des colonies, aux préfets maritimes.

. . . . . Des préliminaires de paix, citoyen préfet, sont arrêtés entre la République française et le roi d'Alger. Ils ont été signés à Alger le 2 thermidor, par le citoyen Thainville, chargé de pouvoirs du gouvernement. Le dey a donné des ordres aux bâtimens navigans sous son pavillon, de respecter celui de la République française.

Le premier consul m'ordonne en conséquence de faire respecter également les couleurs algériennes par les bâtimens français. Vous voudrez bien notifier, dans tous les ports de votre arrondissement, les intentions formelles du gouvernement, et veiller à leur prompte exécution.

Paris, le 25 thermidor.

Le second consul a nommé, avec madame Bonaparte, l'enfant dont vient d'accoucher l'épouse du citoyen Bourrienne, secrétaire intime du premier consul.

— Le fameux compositeur Steibelt, auteur de l'opéra de *Roméo et Juliette*, vient d'arriver à Paris, et doit y faire exécuter l'oratorio d'Haiden, intitulé : *La Création du monde*, exécuté à Prague avec le plus grand succès.

— Madame de Genlis est arrivée à Paris.

— On dit que le blocus de Gênes sera levé pour l'avantage du commerce.

— On écrit de Privas et d'Avignon, 15 et 16 thermidor, que l'amnistie produit les plus heureux effets ; plusieurs rébelles rendent les armes ; des réquisitionnaires, des conscrits déserteurs se présentent pour en profiter et prendre des feuilles de route. A présent que les communes ne voient plus que de vrais brigands dans ceux par qui elles sont attaquées, elles s'électrisent, sonnent le tocsin, se lèvent et les poursuivent. Une bande vient d'être surprise près de Vaurèas, plusieurs ont péri dans la fusillade, qui a été vive et de longue durée.

— Il a été harponné dans la baie de Sainte-Hélène le 1er mai, une baleine d'une grandeur considérable, et ce n'a été qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à la faire attérir ; dépecée, elle a produit 31 barils d'huile. On rencontre fréquemment de ces baleines dans la latitude de Sainte-Hélène.

— Talma et madame Petit-Vanhove jouent la tragédie, à Lyon, avec le plus grand succès.

— Un de ces charlatans qui spéculent sur la curiosité humaine, fait ces jours derniers creuser un grand trou, y place une barique d'où part un tuyau de fer blanc qui communique à une figure. Un compère descend dans cette barique qu'on recouvre d'une planche et d'un pouce de